

> Objet : Championnats des clubs questions /réponses

>

>

Bonjour à tous,

Voici quelques questions récurrentes sur le championnat des clubs et le système de liste mis en place cette année. Bien sur vous pouvez me faire part d'autres situations particulières.

**Question : J'ai un club qui a commencé le CDC et qui n'a pas déposé sa liste, que faire ?**

**Réponse** : Faute de liste déposée, c'est la feuille de match de la 1ère rencontre qui fait office de liste pour le club en question. Rien n'empêche le comité de pilotage de prendre une sanction, type amende.

**Question : Un joueur inscrit sur la liste de l'équipe 2 a finalement joué dans l'équipe 1 lors du 1er match. Faut il le sanctionner ?**

**Réponse** : Non, vu que c'est la 1ère journée c'est sans incidence, il suffit de basculer le joueur dans la liste où il a joué et de le rayer de la liste de son équipe initiale.

**Question : Après une journée, j'ai un club qui a déclaré forfait général, est que les joueurs peuvent rejoindre les autres équipes ?**

**Réponse** : Non, une fois que le championnat a débuté, il n'est pas possible de récupérer les joueurs sur les autres listes. C'est aux clubs de se responsabiliser (dirigeants et joueurs) pour éviter qu'ils inscrivent pléthore d'équipes sans être sur d'avoir un effectif suffisant. En revanche si le forfait intervient avant le début du championnat, les joueurs prévus peuvent être inscrit dans les autres listes.

**Question : J'ai un joueur qui a joué la 1ère journée pour l'équipe 1 et dans l'équipe 2 lors de la 2ème journée alors que c'est la même division. Quel est la sanction à prendre ?**

**Réponse** : En effet c'est une faute qui mérite sanction. Le comité de pilotage doit s'appuyer sur l'article 16 qui permet de prendre une sanction de la plus légère (blâme) à la plus lourde (exclusion du championnat). Chaque situation étant particulière, avant de prendre une décision il faut prendre en compte la mauvaise ou bonne foi, l'incidence sur le championnat (match important) où le niveau de la compétition (pas la même incidence si c'est en CRC ou en 5ème division de CDC). Il faut rappeler que c'est une sanction sportive et non pas individuelle. Le comité de pilotage devra également décidé si ce joueur reste dans sa "nouvelle" équipe où s'il doit retourner dans l'équipe où il était inscrit.

Amitiés

Laurent



**Laurent VAISSIERE**

**Membre du Comité Directeur de la F.F.P.J.P.**

Tél. : 06.63.97.57.67

mail : [laurent.vaissiere@petanque.fr](mailto:laurent.vaissiere@petanque.fr)